

Les rescapés de Karachi veulent que le juge Trévidic instruisse leur plainte

Douze salariés de la Direction des constructions navales qui ont survécu à l'attentat accusent leur employeur de n'avoir pas assuré leur sécurité.

Les rescapés de l'attentat de Karachi demandent que le juge Marc Trévidic, chargé de l'enquête sur les circonstances de l'attaque, instruisse aussi leur plainte visant la DCN (Direction des constructions navales), accusée de ne pas avoir assuré leur sécurité. « *Le dossier va bientôt être rendu au parquet de Paris, mes clients ne comprendraient pas que les contenus des deux enquêtes ne soient pas joints* », a déclaré Me Thibault de Montbrial, avocat de plusieurs rescapés.

Le juge antiterroriste Trévidic instruit depuis 2007 le dossier sur l'attentat de Karachi du 8 mai 2002 qui a fait quinze morts dont onze salariés de la DCN. Dans ce cadre, la Direction centrale du renseignement intérieur (DCRI) doit entendre dans la première quinzaine de février les douze salariés de la DCN qui ont survécu. Une deuxième procédure, une enquête préliminaire, a été ouverte en novembre 2011 par le parquet de Paris après la plainte, déposée contre la DCN par six salariés rescapés. Ils reprochent à leur employeur des manquements graves à la sécurité, en n'ayant notamment pas tenu compte des menaces d'attentats « *explicites contre la France* » au Pakistan à l'époque. Ils ont été entendus en janvier par les policiers de la Brigade de répression de la délinquance contre la personne (BRDP) de la police judiciaire parisienne.

Pour Me de Montbrial, ces deux enquêtes doivent être jointes, car "l'attentat a été rendu possible" par un défaut de sécurité. Pour **Marie Dosé**, avocate d'un autre rescapé, « *l'ouverture d'une enquête préliminaire* » après la plainte visant la DCN est « *surprenante* ». Elle aussi espère que le parquet saisira le juge Trévidic d'un supplétif afin de diriger les deux enquêtes. Les deux avocats doivent rencontrer le parquet fin janvier. « *Il ne faut pas que le parquet morcelle et fragilise le dossier* », a indiqué **Me Dosé** à l'AFP. Selon elle, le juge Trévidic qui « *enquête sur "qui" a commandité l'attentat et "pourquoi"* », doit être saisi de la question « *comment.* »